

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Jocelyne Haller, Pierre Vanek, Pierre  
Bayenet, Rémy Pagani, Emmanuel Deonna, Badia  
Luthi, Nicole Valiquer Grecuccio, Helena Verissimo de  
Freitas, Sylvain Thévoz*

*Date de dépôt : 7 mai 2020*

## **Proposition de résolution Covid-19 : soutenir les associations œuvrant en première ligne**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la pandémie de Covid-19 et la crise économique et sociale qui s'ensuit, qui génère une augmentation de la précarité dans le canton ;
- le travail indispensable des associations œuvrant sur le terrain en soutien à ces populations précarisées ou fragilisées ;
- l'importante augmentation de la demande à laquelle font face ces associations,

invite le Conseil d'Etat

à déposer, d'ici à la prochaine session du Grand Conseil, des projets de lois ouvrant des crédits extraordinaires, au titre de subventions cantonales de fonctionnement, aux organisations, notamment dans les domaines de l'aide alimentaire, des aides sociales, de la santé, de l'asile ou de la lutte contre les violences sexistes, qui sont engagées dans la prise en charge des besoins sociaux et sanitaires des populations précarisées ou fragilisées par la crise économique et sociale.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

Dans le sillage du Covid-19, la précarité est en augmentation à Genève. Elle s'est notamment dévoilée au grand jour à l'occasion d'une distribution de nourriture par l'association Caravane de solidarité le samedi 2 mai. Et la crise économique et sociale générée par la pandémie ne prendra pas fin avec le déconfinement. Ses effets vont se faire ressentir durant plusieurs mois, voire plusieurs années.

Face à cette précarisation de la population, les associations actives dans les domaines de l'aide alimentaire, de l'aide sociale, de la santé, de l'asile ou des violences sexistes sont actuellement très sollicitées. Alors que la plupart de ces associations fonctionnaient déjà à flux tendu avant la pandémie, elles n'arrivent bien souvent aujourd'hui plus à répondre aux demandes de soutien, qui se sont multipliées ces dernières semaines.

Dès lors, les signataires de la présente proposition de résolution demandent au Conseil d'Etat d'identifier les associations qui auraient besoin d'aides financières supplémentaires afin de répondre aux demandes croissantes auxquelles elles font face, qu'elles soient déjà bénéficiaires d'aides dans le cadre de la LIAF ou pas, ainsi que d'évaluer rapidement leurs besoins. Sur cette base, le Conseil d'Etat pourra déposer des projets de lois ouvrant des crédits extraordinaires en faveur des associations qui le nécessitent d'ici à la prochaine session du Grand Conseil, début juin. C'est le rôle de l'Etat de s'assurer que les associations œuvrant en première ligne aient les moyens de répondre aux demandes des personnes précarisées ou fragilisées par la crise.

Au vu de ces arguments, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil à cette proposition de résolution.